

## PROGRAMME D'ÉVALUATION ET D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE DU NOUVEAU PERSONNEL ENSEIGNANT

Direction des ressources humaines

mai 2016

## **TABLE DES MATIÈRES**

1- OBJECTIF	3
2- FINALITÉ	3
3- DISPOSITION GÉNÉRALE	3
1- OBJETS DE L'ÉVALUATION	4
5- ÉTAPES	. 5
6- FRÉQUENCE ET DURÉE DU PROCESSUS	. 6
_iste des annexes	6

# Programme d'évaluation et d'assistance professionnelle du nouveau personnel enseignant<sup>1</sup>

#### **Préambule**

Le Cégep est responsable de l'évaluation de l'ensemble de son personnel, notamment de l'évaluation du nouveau personnel enseignant non permanent.

Le programme d'évaluation et d'assistance professionnelle doit respecter les principes suivants : l'autonomie professionnelle, la diversité des approches pédagogiques, la liberté académique et l'autonomie départementale.

Le processus d'évaluation et d'assistance professionnelle est réalisé dans un esprit de collégialité et d'amélioration de la pratique professionnelle.

Dans tous les cas, ce programme n'entrave en rien le droit des enseignants à recourir à la procédure de grief et tout énoncé qui contrevient de quelque façon à la convention collective des enseignants est nul et sans effet.<sup>2</sup>

#### 1. Objectifs

Les objectifs du programme sont :

- d'assurer la qualité de l'enseignement;
- d'accompagner les nouveaux enseignants afin de favoriser leur intégration et leur participation à la vie départementale et institutionnelle;
- de fournir à l'enseignant l'assistance professionnelle dans un objectif d'amélioration de sa pratique professionnelle.

#### 2. Finalité

- de maintenir ou retirer la priorité d'emploi d'un nouvel enseignant.

#### 3. Dispositions générales

3.1 L'assemblée départementale est responsable de la mise en œuvre du programme et en confie l'application à un comité départemental portant sur l'évaluation et l'assistance professionnelle du nouveau personnel enseignant. Le comité est composé de deux (2) enseignants ou plus, selon les règles départementales.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination, uniquement pour alléger le texte.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le programme a été adopté par l'Assemblée générale des professeurs le 20 avril 2016, par le CRT le 12 mai 2016 et par le Comité de direction le 24 mai 2016.

- 3.2 Le Cégep met à la disposition des départements les instruments nécessaires au processus d'évaluation et d'assistance professionnelle du nouveau personnel enseignant (voir les annexes).
- 3.3 La démarche comprend une cueillette d'information auprès des étudiants en ce qui concerne l'évaluation des tâches inhérentes à la prestation de l'enseignement. Cette cueillette se fera avec le questionnaire fourni ou convenu avec le Cégep ; l'analyse et l'interprétation de la compilation des réponses se feront notamment à l'aide du document Étapes de la cueillette d'information auprès des étudiants.
- 3.4 Toute politique départementale afférente au présent processus est communiquée à la Direction des études, à la Direction des ressources humaines, au Syndicat des enseignants, et est disponible comme document public.
- 3.5 Les responsables à la coordination départementale fournissent les documents inhérents au processus d'évaluation et d'assistance professionnelle lors de l'accueil du nouvel enseignant.
- 3.6 Les responsables à la coordination départementale transmettent à la Direction des études l'ensemble des besoins d'assistance professionnelle identifiés dans le département. La Direction des études assure un suivi de ces demandes.
- 3.7 Le département s'engage à traiter en toute confidentialité les données recueillies lors de la démarche d'évaluation. À la fin du processus d'évaluation, le département détruit les documents qu'il a colligés sur l'enseignant évalué.
- 3.8 Afin de permettre à l'enseignant évalué de profiter pleinement d'une assistance professionnelle adéquate, en règle générale, une recommandation de non-octroi de priorité d'emploi ne surviendra qu'après des évaluations faites à deux sessions différentes.
- 3.9 Toute recommandation concernant la priorité d'emploi est adoptée par l'assemblée départementale sur l'avis du comité d'évaluation et d'assistance professionnelle. Le nouvel enseignant assiste à la présentation de l'avis et du bilan faits par le comité, participe à une période d'échange, puis se retire. Après quoi l'assemblée délibère et prend le vote.
- 3.10 L'enseignant évalué peut être accompagné d'un professeur du département ou d'un officier syndical aux étapes 3, 5, 6 et 8, s'il le désire (voir le point 5. Étapes).

#### 4. Objets de l'évaluation

collective).

L'évaluation porte, notamment sur les dimensions suivantes :

- 4.1 Accomplissement des tâches inhérentes à l'enseignement :
  Par exemple : la préparation et prestation de cours, le matériel pédagogique, l'encadrement des étudiants, la correction, la relation pédagogique, la disponibilité aux étudiants, l'adaptation et mise à jour des contenus, etc. (cf. article 8-4.01 de la convention
- 4.2 Intégration et participation à la vie départementale :
  Par exemple : la participation aux rencontres départementales, aux comités prévus aux règles départementales, la relation avec les collègues, etc.
- 4.3 Respect des politiques institutionnelles et départementales :

Par exemple: les diverses politiques départementales, les politiques institutionnelles comme la PIEA, la PILF, etc.

#### 4.4 Conformité avec les attentes du département et du comité de sélection :

Par exemple : la capacité à donner plusieurs cours du programme, la capacité à enseigner les notions pratiques et théoriques, les connaissances liées à la discipline, le respect d'un éventuel plan d'action à la suite d'une évaluation précédente, etc.

#### 5. Étapes du processus

#### Étape 1 : Communication à l'enseignant évalué

Le Cégep joint à la lettre d'embauche de l'enseignant évalué une copie du programme d'évaluation et d'assistance professionnelle du nouveau personnel enseignant ainsi que tous les outils d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation.

Le coordonnateur ou le comité doit, idéalement avant le début des cours, communiquer à l'enseignant évalué les attentes du département au regard de l'enseignement de la discipline et tout document pertinent pour le soutenir (règles départementales, PIÉA, PILF, etc.).

#### Étape 2 : Cueillette de l'information

Le comité convient avec l'enseignant évalué du moment où le questionnaire sera distribué aux étudiants par un membre du comité. Les résultats obtenus en réponse au questionnaire sont transmis au comité d'évaluation et d'assistance professionnelle et à l'enseignant évalué. Les réponses à ce questionnaire de perception pourront servir de déclencheur à la discussion pour l'étape 3.

L'enseignant évalué rend disponibles au comité les outils pédagogiques qu'il a préparés (consignes pour les travaux, plan de cours, examens, modalités de correction, etc.) et au besoin les fiches de variables contextuelles pour ses différents groupes.

#### Étape 3 : Rencontre avec l'enseignant

Le comité rencontre l'enseignant évalué pour discuter de sa façon d'enseigner certaines notions, de sa relation pédagogique, de sa façon de préparer ses prestations d'enseignement, de présenter les consignes de travaux ou d'exercices, de son encadrement des étudiants (présence au collège), de sa correction et de sa compréhension des règles départementales.

#### Étape 4 : Production du bilan d'évaluation

Le comité, sans l'enseignant évalué, discute puis rédige un bilan d'évaluation et un avis portant sur le maintien ou le retrait de la priorité d'emploi. Dans le cas où des besoins d'assistance professionnelle sont identifiés, le bilan suggérera des moyens qui peuvent être mis à la disposition de l'enseignant évalué. Le cas échéant, un plan d'action pourra être élaboré conjointement par le comité d'évaluation et par l'enseignant évalué.

#### Étape 5 : Remise du bilan à l'enseignant évalué

Un des membres du comité remet le bilan d'évaluation à l'enseignant évalué, au moins cinq jours calendaires avant l'assemblée départementale prévue à cette fin.

#### Étape 6 : Transmission du bilan d'évaluation à l'assemblée départementale

Le comité présente le bilan d'évaluation à l'assemblée départementale au plus tard le 30 novembre ou le 15 mai de chacune des sessions au cours desquelles un enseignant est évalué. Le comité présente un avis de maintien ou de retrait de priorité d'emploi à l'assemblée départementale pour adoption. Lors de cette assemblée, seuls les enseignants qui ne sont pas en processus d'évaluation ont droit de faire une proposition d'amendement ou de voter sur l'avis relatif à la priorité d'emploi.

Le département doit permettre à l'enseignant évalué de se faire entendre au regard de cet avis (cf. 3.9).

À la suite de cette assemblée, l'enseignant évalué commente, s'il le juge opportun, et signe le rapport final.

#### Étape 7 : Transmission des résultats à la Direction des études

Au plus tard le 30 novembre pour la session d'automne et le 15 mai pour la session d'hiver, le département transmet à la Direction des études le rapport final où est consignée notamment sa recommandation quant au maintien ou au retrait de la priorité d'emploi. Cette dernière est acheminée à la Direction des études pour ratification.

#### Étape 8 : Rencontre avec la Direction des études.

Au besoin, la Direction des études rencontre le comité d'évaluation et d'assistance professionnelle pour des précisions sur les motifs qui ont conduit à la décision du département.

Au plus tard le 15 décembre pour la session d'automne et le 25 mai pour la session d'hiver, la Direction des études rencontre l'enseignant évalué pour lui communiquer la décision du Cégep à l'égard du maintien ou non de sa priorité d'emploi.

Le rapport final est acheminé à la Direction des ressources humaines qui assure un suivi de l'ensemble du processus.

#### 6. Fréquence et durée du processus

L'ensemble des huit étapes est prévu au rythme d'une fois par session.

Dans le cas particulier où le département juge que les conditions minimales pour une évaluation ne sont pas réunies (charge trop partielle, remplacement de trop peu de semaines, etc.), l'évaluation est jugée non significative. Une session où l'évaluation est jugée non significative ne compte pas dans la séquence d'évaluation.

Le processus d'évaluation cesse lorsque le résultat de l'évaluation est positif sans condition sur deux sessions significatives consécutives à l'enseignement régulier.

#### **Annexes**

- Le <u>questionnaire</u> de perception à remplir par les étudiants, tel que déterminé par le département;
- Étapes de la cueillette d'information auprès des étudiants
- La fiche de variables contextuelles (remplie par l'enseignant);

- Bilan d'évaluation du nouveau personnel enseignant ;
- Rapport final. Document de transmission à la Direction des études.

	Questionnaire version "1"					Veuillez noircir complè						
	Que	30111	nane ve	31011 1			des cercles avec un cra	yon a				
							6	•	est co	rrect		
							estincorrect					
Sexe	○F	Ом	Âge	(16-(17)-(18)-(19)-(20)	)-{T)22(~}3(~)+()							
Pense	z-vous r	éussir c	e cours ?	Oui Non		Po	ur chacune des répons	es, no	oirciss	sez:		
				ivez ce cours ?	Oui Non	5	ne s'applique pas					
	-		-		0.1011	4	totalement en accord en accord					
			n'intéresse.	Oui Non		2			$\neg$			
semai	ne cons rs, lectu	acrez-vo	d'heures par ous à l'étude vaux) pour	1 2 3 4	<b>(+)</b>		totalement en desacco					
1			s (objectifs, r présenté.	méthodes d'enseig	nement, moyens o	'évalu	ation, pondération) a	1	2	3	4	(5)
2	De faço	n génér	ale, le plan d	le cours est respect	té.			1	2	3	4	(5)
3	La char	ge de tra	vail requise	dans ce cours est a	ıdéquate.			1	2	3	4	(5)
4	De faço	n génér	ale, le cours	est bien structuré.				1	2	3	4	(5)
5	L'évaluation (travaux, examens, etc.) porte sur des aspects importants de ce cours.				1	2	3	4	(5)			
6	Lorsque des travaux sont exigés, les consignes sont énoncées clairement.				1	2	3	4	(5)			
7	Les critères de correction sont présentés clairement.				1	2	3	4	(5)			
8	Le retour en classe sur les travaux ou examens aide à mieux comprendre la matière.				1	2	3	(4)	(5)			
9	Les commentaires du professeur sur les travaux et examens de l'étudiant aident à mieux saisir					(2)	3	(4)	(5)			
10	les erreurs.  Le professeur remet ses corrections dans les trois semaines suivant la remise du travail ou la				(1)	(2)	3	(4)	(5)			
11	passation de l'examen (PIEA article 6.2.6).				1	2	3	(4)	(5)			
12	Le professeur est disponible aux heures prévues pour répondre aux questions des étudiantss				(1)	2	3	(4)	(5)			
13	(si vous n'avez pas tenté de rencontrer ce professeur, cochez 5).				1	2	3	(4)	<u> </u>			
	Dans l'ensemble, le professeur tient compte des difficultés des étudiants à comprendre la				-	-	-	-				
14	matière.				1	2	3	4	(5)			
15						(5)						
16	Le professeur aide les étudiants à faire les liens entre les diverses notions vues durant le cours				-	2	3	4	(5)			
17	Les présentations du professeur sont claires.				1	2	3	4	(5)			
18	Durant le cours, ce professeur vérifie fréquemment par des questions si les étudiants ont compris.				1	2	3	4	(5)			
19	Ce professeur sait mettre en évidence les aspects importants du cours.					2	3	4	(5)			
20	Le matériel de cours (notes de cours, livres de référence, etc.) facilite les apprentissages.				1	2	3	4	(5)			
21	Le professeur utilise des exemples pertinents.					1	2	3	4	(5)		
22	De faço	n génér	ale, j'ai appr	écié l'enseignemer	nt de ce professeu	r.		1	2	3	4	(5)
Oues	tions s	unnlén	nentaires (	laboratoire, ate	lier etc )							
<b>~</b> 463		ωρριεπ	.c.i.uii es (i	assi atome, ale	,,							
23								1	2	3	4	(5)
24				1	2	3	4	(5)				
25								1	2	3	4	(5)
26								1	2	3	4	(5)

#### ÉTAPES DE LA CUEILLETTE D'INFORMATION AUPRÈS DES ÉTUDIANTS

#### Avant : déterminer les dates et les heures de cette collecte d'information

Le choix des dates et des heures durant lesquelles aura lieu la collecte de l'information tient compte des contraintes inhérentes à l'enseignement dispensé par un nouvel enseignant.

- Les dates et les heures de cueillette de l'information devraient être fixées après la mi session (la planification du cours d'un nouvel enseignant pouvant être faite de semaine en semaine). Le choix des moments opportuns de cueillette sera fait en collaboration avec l'enseignant évalué.
- 2) Le choix des dates et des heures de cueillette de l'information devrait tenir compte des moments suivants :
  - La cueillette de l'information ne doit pas avoir lieu à un cours lors duquel une remise d'évaluation corrigée est faite ou que se tient une évaluation sommative importante.

#### Pendant : présenter le « Questionnaire sur la perception du cours » aux étudiants

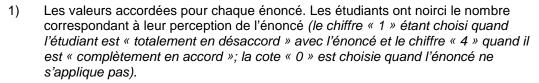
La présentation en classe, du « *Questionnaire sur la perception du cours »* par l'un des membres du comité (idéalement le même pour toutes les séances d'évaluation d'un nouveau professeur) s'articule autour des trois points suivants :

- La collecte d'information s'inscrit dans le processus d'évaluation du nouvel enseignant.
- 2) Leur participation est sollicitée mais doit demeurer volontaire.
- 3) L'anonymat et la confidentialité de l'information fournie seront respectés.

« Bonjour, mon nom est ... et je fais partie du Comité d'évaluation et d'assistance professionnelle de votre enseignant. Afin de dresser un portrait le plus juste possible de son enseignement, nous aimerions que vous complétiez un questionnaire sur votre perception de son cours. Cela prendra environ 15 minutes. Soyez assurés que toutes les informations que vous nous donnerez seront tenues dans la plus grande confidentialité. Lorsque vous aurez terminé, vous pouvez retourner votre questionnaire à l'envers sur votre table et, lorsque tout le monde aura terminé, nous le glisserons dans l'enveloppe qui est sur le bureau. Merci. »

#### Après : analyser et interpréter la compilation des réponses

La compilation des données recueillies est exprimée par *une moyenne des cotes attribuées* à chacun des énoncés du questionnaire avec son *écart-type*.





Tous les énoncés du questionnaire sont formulés dans la forme affirmative et portent sur les comportements attendus de l'enseignant.

- 2) La compilation des perceptions du cours donné par le nouvel enseignant et recueillies auprès de tous ses étudiants est un résultat exprimé par la *moyenne et l'écart-type* de toutes les perceptions exprimées pour un énoncé du questionnaire.
  - Pour chacun des énoncés, plus la moyenne obtenue à un énoncé se rapproche du chiffre « 4 », plus souvent les étudiants ont dit être « complètement en accord » avec cet énoncé et, à l'inverse, plus la moyenne obtenue à un énoncé se rapproche du chiffre « 1 », plus souvent les étudiants étaient « complètement en désaccord » avec l'énoncé
  - Pour chacun des énoncés, l'écart-type renseigne sur l'importance à accorder à la moyenne obtenue : plus l'écart-type est élevé, moins la moyenne est représentative de la perception exprimée par les élèves et plus il est petit, plus la moyenne représente un fort consensus des élèves autour de sa valeur.

Par exemple, une moyenne de « 3,2 » avec un tout petit écart-type signifie que la très grande majorité des étudiants ont choisi les options « 4 » et « 3 » pour cet énoncé et que très peu d'étudiants ont choisi les options « 1 » ou « 2 ».

Il en va de même pour les résultats obtenus par l'enseignant à chacune des sections du questionnaire (plan de cours, stratégies d'enseignement, évaluation des apprentissages et intérêt suscité par le cours) qui sont aussi exprimés par la moyenne et l'écart-type de toutes les perceptions exprimées par les étudiants à tous les énoncés d'une section du questionnaire. La moyenne n'est vraiment représentative des perceptions des étudiants que si l'écart-type est petit.

De plus, comme la moyenne obtenue par l'enseignant à l'une des sections du questionnaire, ne prend pas en compte l'importance relative des énoncés de la dite section, il faut s'abstenir de lui accorder une valeur démesurée. En effet, au regard de l'ensemble de l'enseignement dispensé, un énoncé dans une section peut porter sur un comportement ou une attitude ayant *moins* ou *beaucoup plus* d'importance qu'un autre énoncé dans la même section.

Par exemple, est-ce que l'énoncé 1 : « L'enseignant a présenté et expliqué le plan de cours » a le même poids dans l'enseignement donné par le nouvel enseignant que l'énoncé 6 : « Cet enseignant respecte le pourcentage de la note finale de chacune des activités d'évaluation présentées dans le plan de cours ».

L'interprétation des résultats obtenus par les questionnaires de perception, pour être la plus juste possible, devrait entre autres établir un lien entre les résultats obtenus par un enseignant et les résultats obtenus par les autres enseignants du même département et qui dispensent des cours semblables, au regard des exigences et normes propres de la discipline. Cette comparaison permet de situer l'enseignant par rapport aux autres enseignants de son département donnant ainsi un sens aux résultats obtenus.

Or, le contexte de l'évaluation du nouvel enseignant est tel qu'il est privé de la comparaison de ses résultats avec les résultats du groupe de professeurs. Les réponses au questionnaire de perception des étudiants servent donc aux fins de discussion avec le nouvel enseignant sur la discipline, sa façon et sa capacité de l'enseigner, de se préparer, de réaliser les évaluations du cours, sur sa façon d'entrer en relation avec ses étudiants, etc., lesquels éléments de discussion devront être mis en relation avec les attentes du département et celles formulées en comité de sélection.

### LA FICHE DE VARIABLES CONTEXTUELLES

Cette fiche est remplie par l'enseignant au moment de l'évaluation de son cours et accompagnera les résultats de son évaluation afin d'en faciliter l'interprétation.

Nom du professeur :			
Titre du cours :			
Numéro du groupe :		Session:	
Nombre d'étudiants i	nscrits au cours :		
Type de cours :	Obligatoire   Complémentaire		
	Concentration/spécialisation		
Nombre d'heures de	cours par semaine ?		
S'agit-il d'un nouvea	u cours dans le programme ?		
Combien de fois avez	z-vous donné ce cours ?		
S'il s'agit de la premi	ière fois, indiquez le délai entre l'affectation à ce co	ours et son début :	
Ce cours est-il relié à	votre spécialité ou domaine d'intérêt ?	Oui Non	
Remarques :			
Avez-vous modifié le	e plan de cours durant la session ?	Oui	
		Non	
Indiquez les modifica	ations apportées et les raisons pour lesquelles vous a	avez dû faire ces n	nodifications.
Donnez, s'il y a lieu,	les caractéristiques particulières du groupe d'étudia	ants :	
	, s'il y a lieu, (progression de la matière, niveau de u cours, horaire, locaux, département, etc.) :	difficulté du cours	, modifications
Signature de l'enseig	nant :	Date :	

	Date du rapport :			
Identification de l'enseignar	nt évalué :			
Nom :	Prénom :			
Département :				
Période d'évaluation :				
Nom des membres du comité:,				
	,·			
Rappel à l'intention du com	ité			
<ol> <li>Présenter les objets de l'évaluation (cf. Chapitre 4 du programme)</li> <li>Convenir avec l'enseignant évalué des dates de rencontres</li> <li>Expliquer sommairement les étapes de l'évaluation</li> <li>Remettre la fiche de variables contextuelles que l'enseignant doit remplir</li> <li>Rappeler à l'enseignant qu'il doit fournir les outils pédagogiques qu'il a préparés pour ses cours (cf. Chapitre 5 Étape 2 du programme)</li> <li>Discuter de l'évaluation et des besoins d'assistance</li> <li>Convenir avec l'enseignant évalué d'un plan d'action, au besoin</li> </ol>				
Dates des rencontres du co	omité d'évaluation			
1 <sup>re</sup> :	2 <sup>e</sup> :			
3e:				
	Г			
Objectif 1 : Accomplissement des tâches inhérentes à l'enseignement.	Par exemple : préparation et prestation de cours, encadrement des étudiants, corrections, relation pédagogique, disponibilité, adaptation des contenus et mise à jour, etc.			
Aspects positifs : (précisez)				
Éléments à améliorer :				
Soutien requis : (précisez)				

Objectif 2 : Intégration et participation à	Par exemple : Relations avec les collègues, présence aux réunions,
la vie départementale.	participation aux comités du département, etc.
Aspects positifs : (précisez)	
(precisez)	
Éléments à améliorer :	
(précisez)	
Soutien requis :	
(précisez)	
Old self o	
Objectif 3 : Respect des politiques	
institutionnelles et	Par exemple : PIEA, PILF, politiques départementales, etc.
départementales.	
Aspects positifs :	
(précisez)	
Éléments à améliorer :	
(précisez)	
Soutien requis :	
(précisez)	
Objectif 4:	Par example : canacité à disponsor plusiques cours de la discipline (du
Conformité avec les	Par exemple : capacité à dispenser plusieurs cours de la discipline (du programme, au besoin), capacité à enseigner les notions pratiques et/ou
attentes du département et du comité de sélection.	théoriques, connaissances liées à la discipline, respect du plan d'action.
Aspects positifs :	
(précisez)	
Éléments à améliorer :	
(précisez)	
Soutien requis :	
(précisez)	



Les motifs de la recommandation :	
Plan d'action (si des conditions sont exprimées)	):
- Recommandation	on du département -
Signature pour le département	Date
Commentaire de l'enseignant :	
Signature de l'enseignant	Date
- DÉCISIO	ON DU CÉGEP -
Signatura pour la Direction des études	Dota